La Flamengrie

N° 130

Bulletin d'informations municipales de Septembre 2021

Mairie de LA FLAMENGRIE
54 route nationale
02260 LA FLAMENGRIE
Tel 03 23 97 26 21
Fax 03 23 97 33 50
Mail mairie.laflamengrie@wanadoo.fr
Site internet www.laflamengrie.fr
Facebook Mairie Flamengrie

Ouverture du secrétariat de mairie :
Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30

Bulletin imprimé par la mairie de La Flamengrie

INFORMATIONS PRATIQUES

PERMANENCE DU MAIRE : M. Jean FOURDRIGNIER

Chaque jour ouvrable entre 11 heures et 12 heures ou sur rendez-vous le mercredi de 17H00 à 19H00

Tel : 06 87 14 77 33 **E-mail** *haiebergere@free.fr*

PERMANENCE DES ADJOINTS : Sur rendez-vous

Pierre ALLONSIUS ***Tel :*** *06 37 94 10 65* ***E-mail*** *allonsius.pierre@gmail.com*
Le lundi, mercredi, vendredi de 10H00 à 12H00

Marie DETERME ***Tel :*** *07 68 17 09 56* ***E-mail*** *haiebergere@free.fr*
Le mardi, jeudi 10H00 à 12H00

Stéphane CUISSET ***Tel :*** *06 40 26 81 43* ***E-mail*** *stephanecuisset02@gmail.com*
A convenir

SOMMAIRE

PAGE 3 Edito du 3éme adjoint
PAGE 4 Nouveau logo
PAGE 5 Départ en retraite de Mme Blandine Thomas
PAGE 6 Les travaux
PAGE 7 Rentrée scolaire
PAGE 10 Défibrillateur
PAGE 11 Plantons le décor
PAGE 12 Délibérations d'antan
PAGE 13 Cérémonie
PAGE 14 Conseil municipaux
PAGE 18 Etat Civil
PAGE 19 Infos utiles
PAGE 20 Ensemble vocal Septentrion

L'EDITO du 3éme adjoint

Chères Flamengroises, Chers Flamengrois,

C'est avec beaucoup de plaisir que je m'adresse à vous.

Nous avons repris le chemin du travail ou de l'école, mais les contraintes sanitaires sont encore présentes, et depuis la mise en place de la nouvelle équipe municipale, celles-ci ne nous ont pas encore permis d'organiser des réunions publiques permettant de vous présenter les projets et d'échanger avec vous.

Comme nous vous en avons déjà fait part, nous souhaitons mettre en place des commissions extra-municipale sur différents sujets (nature, jeunesse, social, hameaux) afin de pouvoir recueillir vos avis ou vous consulter, ceci dans le but d'orienter les choix du conseil municipal. La commission nature a été constituée, mais il manque encore des personnes sur les autres commissions pour pouvoir les mettre en place. Merci de vous rapprocher de la Mairie afin de vous faire connaitre et ainsi anticiper au mieux l'après-covid avec beaucoup de projets !

En tant qu'adjoint aux associations, je remercie celles qui ont participé au jury des maisons fleuries, et je vous invite à vous rapprocher d'elles pour la pratique de la danse, du chant, de la pétanque, l'animation du village…

Côté festivités, la Commune et les associations n'ont malheureusement pas pu organiser ce qu'elles souhaitaient, aussi nous espérons pouvoir proposer un repas pour les aînés du village qui ne sont plus rencontrés depuis un certain temps

Côté Terrain de Sports, nous sommes toujours en attente de validation des demandes de subventions afin de pouvoir y débuter les travaux.

Je reste à votre écoute pour toute idée ou suggestion concernant l'animation de la commune et je vous informe que le bulletin municipal sera dorénavant publié et distribué tous les 4 mois.

Je vous souhaite une très belle fin d'année et espère vous revoir tous en bonne santé aux vœux du maire (si nous avons l'autorisation sanitaire de les réaliser !)

Stéphane Cuisset

Un nouveau logo pour votre commune

Vous l'avez certainement remarqué en couverture du bulletin ou sur le site internet ou le Facebook de la mairie, la commune s'est dotée d'un nouveau logo.

A la demande du Maire, ce logo a été réalisé gratuitement par une agence professionnelle en la matière. Il apportera un peu plus de dynamisme et de modernité, vous en trouverez ci-dessous la signification:

Le sigle du logo — **La Flamengrie**

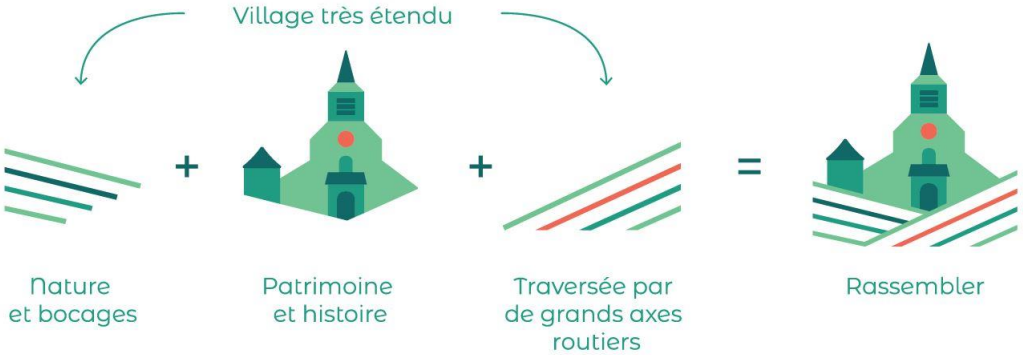

Les diagonales du logo font référence au blason de l'Aisne.

Départ en retraite de Blandine

Le 30 Aout la Municipalité a organisé une réception pour le départ en retraite de Blandine THOMAS, et ce en présence de ses collègues et de sa Famille, l'occasion de lui offrir des cadeaux.

Blandine a travaillé pendant 40 ans à l'école communale en occupant la fonction d'assistante maternelle.

Mot de Blandine :

« Voici déjà pour moi le moment de quitter l'école où j'y ai passé 40 ans ! Non sans regrets bien sûr.

Je remercie chaleureusement :

- *tous les enfants qui ont fait un bout de chemin à mes côtés*
- *les parents*
- *mes collègues*
- *les enseignants*
- *les assistantes de vie,*

qui ont eu de gentilles attentions, de charmants dessins, de jolis présents, de beaux cadeaux, des mots touchants à mon égard tout au long de ma carrière et lors de mon départ.

Sachez que je penserai très souvent à vous »

Avant les vacances d'été, les parents d'élèves avaient également chaleureusement remercié Blandine et offert différents cadeaux pour profiter de ses prochaines journées de repos bien mérité !

LES TRAVAUX

Le mot de Pierre, Adjoint aux travaux :

« Quelques points d'actualité :

- *Il est difficile de garder les accotements et les abords des habitations propres, aussi je vous rappelle que les tontes sont considérées comme dépôt sauvage, de même que les branchages sont interdits au brûlage.*
- *Nous avons procédé au troisième passage de broyage des accotements, afin de faire le point sur d'éventuels curages de fossés, prévus cet hiver.*
- *Nous avons employé deux jeunes du village en emploi saisonnier, je tiens à les remercier pour le travail effectué.*
- *Beaucoup de travaux ont aussi été réalisés dans les écoles, notamment une nouvelle sortie de classe pour des raisons de sécurité.*
- *Quant aux cimetières, l'entretien et le traitement des mauvaises herbes nous permettent d'être satisfaits, malgré l'interdiction de certains produits phytosanitaires.*
- *Suite à l'achat du tracteur tondeuse, les tontes sont faites régulièrement et l'herbe est stockée en vue d'un compost.*
- *L'entrée du village jalonnée de jachères fleuries ainsi que le fleurissement des bacs amènent un peu de gaité.*
- *Des toilettes sont désormais en fonction au terrain de sports.*
- *Comme chaque année en cette période, et durant l'hiver, l'élagage des haies bordant les routes et chemins sera à effectuer, ainsi que l'échardonnage. Je vous encourage, en comptant sur votre savoir-faire pour préserver au mieux notre bocage.*

Je vous informe que nous ne pourrons pas régler tous les problèmes de voisinage entre les habitants, la discussion est toujours la meilleure des solutions et un dialogue évite bien des conflits. Un médiateur civil est en place à la mairie de La Capelle et tient une permanence tous les mardis après-midi. Il s'agit de M. Francis Chauderlier, joignable au 06.27.88.43.07.

Bientôt, les récoltes d'ensilage vont commencer, les agriculteurs n'ont pas toujours le choix, la météo en automne se dégrade assez vite. Les routes sont sales, rien de facile pour personne. Pour essayer de vivre avec tout le monde, je compte sur vous tous, pour une compréhension réciproque afin de faire au mieux pour la sécurité de tous et le bien vivre ensemble !

Les routes d'aujourd'hui ne sont plus du tout appropriées aux engins agricoles et autres camions de collectes et livraisons. Ces routes ont de l'âge et vieillissent très mal, nous ne pourrons pas toutes les refaire en même temps.

Bonne lecture et faisons tous des efforts, nous avons la chance de vivre dans un beau village, préservons notre environnement ! »

Pierre Allonsius

RENTREE SCOLAIRE

Arrivée à l'Ecole :

Suite au départ en retraite de Blandine Thomas, la commune a embauché Mme Marie Vasseur, originaire et habitante de la Flamengrie, Marie avait déjà travaillé à l'école dans diverses fonctions.

Elle aura en charge l'accompagnement des enfants lors des transports scolaires et en journée sera en classe avec Mme Fontaine.

Equipement pour le Groupe Scolaire :

La veille de la rentrée des classes, l'équipe enseignante a reçu de la part de la Commune et en présence d'Elus représentant les municipalités de Papleux et Rocquigny, un chariot équipé de 15 tablettes.
Ces tablettes sont équipées de housse de protection et de différents logiciels permettant une utilisation ludique dans le cadre scolaire.

Cet investissement a été possible grâce à un appel à projet de l'éducation nationale qui a subventionné 5082€ pour un reste à charge au niveau de la commune de 2429€.

Classe de Mme Fontaine, toute petite section et petite section

Classe de Mme Ego, moyenne section et grande section

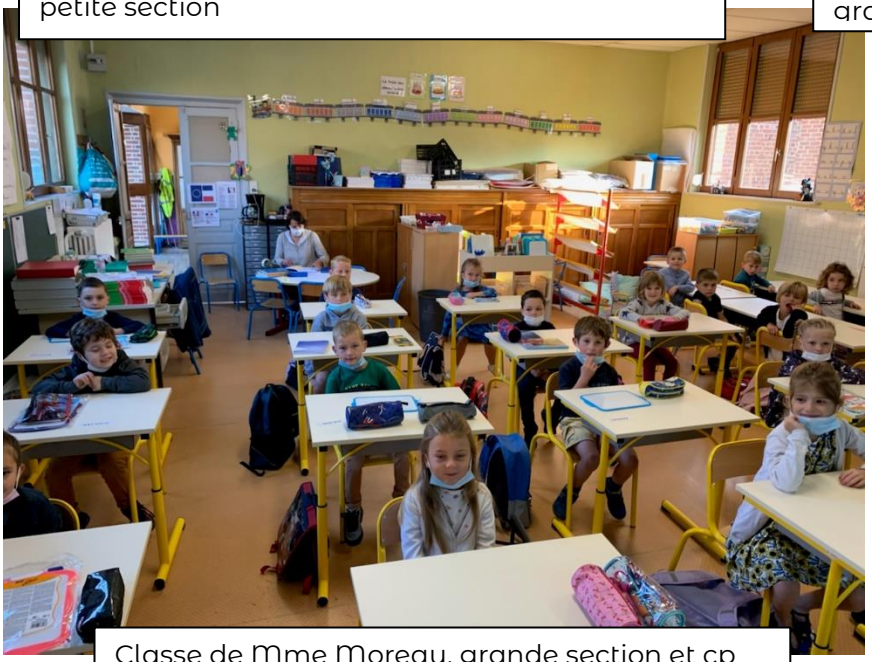

Classe de Mme Moreau, grande section et cp

Classe de M.Delcour, CE1

Classe de Mme Vallerand, CE1 et CE2

Classe de Mme Morel, CE2 et CM1

Classe de Mme Barbier, CM1 et CM2

Marche de l'ARNABT

En ce Dimanche 12 Septembre, l'Association de Marcheurs l'ARNABT avait décidé de faire sa Marche dominicale à LA FLAMENGRIE.
A la demande de S.CUISSET, il leur avait été demandé de profiter de ramasser les déchets, puisque cette année l'Opération « HAUTS DE FRANCE PROPRES » a été reportée.
Après une marche de 9,5 kms, les Marcheurs étaient attendus par P.ALLONSIUS et M.DETERME au terrain de sports pour une collation.

DEFIBRILLATEUR

Pour des raisons d'exposition au soleil, le défibrillateur va être installé rue Albert Lefebvre sous l'abri permettant aux enfants d'attendre le bus au sec.

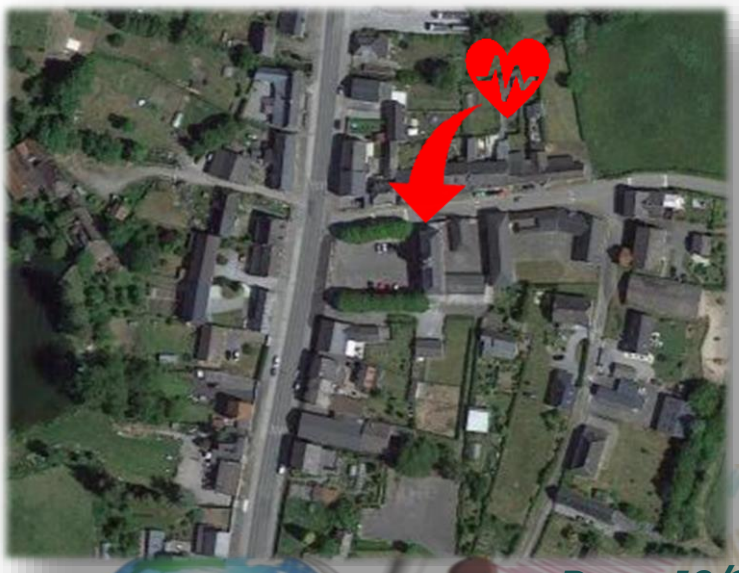

PLANTONS LE DECOR !

L'équipe du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de Thiérache vous propose, sur notre territoire, de participer à l'opération « Plantons le décor » des Espaces Naturels Régionaux des Hauts-de-France. Cette opération consiste à valoriser les productions locales d'essences et de variétés régionales, et à regrouper les besoins en arbres, arbustes, fruitiers, légumes...pour passer une commande commune. La date limite de commande est le 21 octobre et la commande sera livrée le 19 novembre à Vervins dans la matinée.
Informations, conseils et tarifs sur www.plantonsledecor.fr

LES CONSEILS DE JARDINAGE DE ROMAIN (employé communal)

Septembre est un mois charnière pour travailler dans son jardin, pelouse, fleurs, arbres et arbustes nécessitent une attention particulière.
Pour les pelouses effectuez une scarification afin d'éliminer une bonne partie de la mousse et de la mauvaise herbe. Ressemez, apportez de l'engrais azoté et de la chaux.
Pour les fleurs, arbres et arbustes, taillez ! En ce qui concerne les vivaces (pivoines, lavandes, roses trémières...) les tailler également.
Taillez court les arbustes défleuris de l'été, taillez les haies avant l'hiver.
Bon courage !!

LES DELIBERATIONS D'ANTAN

10/03/1804 : Nous maire et adjoint de la commune de la Flamengrie, du consentement du conseil municipal, avons choisi et admis pour garde champêtre du territoire de la commune pendant le cours d'une année à compter de ce jour, le citoyen Jean Baptiste GUENET, habitant de ce lieu. Lequel a promis de remplir les fonctions avec exactitude en se conformant à tous égards aux lois et règlements de police du gouvernement moyennant la somme de cent cinquante francs, qui lui a été allouée pour son traitement, laquelle somme lui sera payée à raison d'un douzième pour chaque mois, jusqu'à expiration de l'année.
Ledit GUENET est engagé en outre de faire tous les messages de la commune, relatif à la mairie, toutes les fois qu'il en sera requis, soit du maire ou de l'adjoint, pendant le courant de ladite année.
Faute pour lui de remplir tous les engagements ci-dessus désignés, il sera libre de le destituer, comme pareillement pour cause de faux ou forfaiture dans les fonctions. Sera aussi tenu ledit GUENET, en parcourant le terroir, de veiller à la conservation des chemins et terrains communaux et de donner avis au maire ou à l'adjoint des dégradations qui pourraient se commettre sur eux.
Lequel ayant accepté et signé avec nous ce jour.

09/11/1804 Le maire soussigné certifie avoir reçu, du messager de la sous-préfecture, le dix-huit brumaire an 13, le code civil en un volume, pour être déposé aux archives de cette commune, pour y avoir recours au besoin, à la charge de verser trois francs à la caisse du receveur de Vervins, pour le prix de ce volume, au compte de la commune, dans le courant des 6 premiers mois de l'an 13.

Ce jourdh'ui 21 pluviôse an 13 de l'an premier de l'Empire des Français, le conseil municipal de cette commune assemblé au terme de la loi du 28 pluviôse an 8, pour commencer leur session de l'an 13, au lieu ordinaire de tenir leur séance se sont occupé à remplir les budgets de l'an 14, ensuite ont délibéré sur le choix d'un garde champêtre pour la commune. N'étant pas pu convenir définitivement, dans cette séance, se sont ajourné pour cet objet au 22 du présent mois, à 10 h du matin
Ce jourdh'ui 22 pluviôse an 13, jour et heure indiqué dans la séance précédente, la discussion étant reprise sur le choix d'un garde champêtre auquel je représente le nommé Jean Louis BALLION de la commune de Sommeron, sur lequel le choix est tombé, ayant accepté ladite fonction, pour une année consécutive à dater de ce jour, en se conformant aux lois et règlements de police du Gouvernement. Il a promis de s'y conformer, sous peine d'être destitué.
Le conseil municipal de ce jour n'étant composé que six membres présents conjointement avec le maire, sont convenu et demeuré d'accord, avec ledit BAILLON qui a accepté, de lui allouer pour son traitement la somme de cent vingt livres tournois, payable à raison d'un douzième chaque mois.

CEREMONIE

Cette année encore, la cérémonie du 14 juillet s'est déroulée en comité restreint.
Le Maire Jean FOURDRIGNIER accompagné d'une partie de son Conseil Municipal a déposé une gerbe au Monument aux Morts en présence de M-F.BERTRAND, Conseillère Départementale et les représentants des Anciens Combattants et des Porte-Drapeaux.

UNE NOUVELLE ASSISTANTE MATERNELLE

Vous pouvez désormais contacter Mme Sabrina RAMAN
au 4 rue d'Haudroy pour la garde de vos enfants :
06 78 17 86 26 ou par mail à **sabiner618@gmail.com**

CONSEILS MUNICIPAUX

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2021 à 18 h 30

Etaient présents : Odile CAPLAIN, Sandrine HEUCLIN, Agnès ROUSSEAU, Jean-Patrice LEJEUNE, Stéphane CUISSET, Jean FOURDRIGNIER, Pierre ALLONSIUS, Marie DETERME, Jean-Noël BERTRAND, Delphine SAVAREUX, Alain THIEFAINE, Monique LEQUY, Isabelle LEJEUNE
Absents excusés: Vanessa DELCOUR, Jean-Charles COUPEZ
Assistait à la séance : Lydie CLEMENT, secrétaire de mairie

Vanessa Delcour a donné pouvoir à Pierre Allonsius.
Isabelle Lejeune est arrivée à 18 h 45

Marie Determe est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 h 30 par Jean Fourdrignier, Maire

Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 12 avril 2021

Marie Determe présente ses excuses à Jean-Noël Bertrand car elle ne l'a pas porté comme membre du jury pour les notations des maisons fleuries. Cet oubli est réparé. Il n'y a pas d'autre observation et le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Demande de subventions APV pour les travaux de la rue Gribout et de la rue des Fidèles.

Présenté par le Maire, afin de finaliser la demande de subvention « APV » pour pouvoir réaliser les travaux d'aménagement des accotements de la rue Gribout et de la rue des Fidèles, il est obligatoire de prendre une délibération. Le montant des travaux a été mis au budget prévisionnel 2021. Le montant prévu est un peu plus élevé que prévu car c'est l'option d'un enduit bicouche qui a été choisie, enduit beaucoup plus résistant qu'un enduit monocouche :

Rue Gribout :	10 972.20
Rue des Fidèles :	32 895.47

Il n'y a plus de question, et les demandes de subvention sont adoptées à l'unanimité des membres présents.

Délibération pour une demande de financement au titre du fonds spécial de relance et de solidarité des territoires

Présenté par le Maire, qui rappelle qu'une demande de subvention a été faite auprès de l'Agence Nationale du Sport pour l'aménagement du terrain de sports. Cette demande semblait pour ainsi dire acquise, mais nous avons eu une mauvaise surprise : la commune doit s'inscrire dans le projet « Jeux Olympiques 2024 »…. Donc nous avons eu une réponse négative à notre demande.
Le maire a rencontré des représentants de la région à qui il a exposé le problème. Ceux-ci lui ont suggéré de faire une nouvelle demande. En effet, cette demande peut être éligible au programme de soutien aux territoires mis en place par le Conseil Régional pour venir en appui aux dispositifs de relance et d'accompagnement déjà mis en place par l'état et les collectivités départementales.
Le maire demande donc de délibérer sur la demande d'aide sous forme de subvention de la Région des Hauts de France pour un soutien à hauteur de 30 % des travaux qui s'élève à 88 359.55 €
L'ensemble du conseil municipal à l'unanimité adopte cette demande de subvention et autorise le maire à faire toutes les démarches.

Délibération sur une décision modificative

Présentée par le Maire, lors du premier trimestre, la commune a fait l'acquisition d'un tracteur tondeuse. La somme de 26 000 € a été mise au B.P. 2021. Cependant, le devis ayant été établi en tout début d'année, et le tracteur livré fin mai, les prix ont augmenté. Il manque donc 1 026.40 €.
Cependant, après négociation avec notre fournisseur, le maire a réussi à obtenir une remise de 1 130.33 € + un ensemble masse gratuit. La facture totale (arrivée quelques heures avant ce présent conseil municipal) s'élève donc à 25 670.00 €. Nous n'avons donc pas lieu de faire une décision modificative.

Délibération pour la répartition des subventions aux Associations.

Présentée par le Maire, lors de l'adoption du B.P. 2021, le montant total des subventions versées s'élève à 3 000.00 €. Les dossiers des différentes associations ont été réceptionnés précisant leur demande.
Le maire a entre-autre rencontré la Directrice de l'école afin de revoir avec elle, le montant demandé (2 900 €). Après discussion, elle a revu son budget « voyage » et sa demande à hauteur de 1.500 €. Le maire propose ainsi qu'il suit et selon les demandes des différentes associations, les sommes suivantes :

Nom de l'association	Montant demandé	Montant proposé
Coopérative scolaire	2 900	1 500
Parents d'élèves	300	600
Porte drapeaux	150	150
Pierre d'Haudroy	200	200
Boulistes « La Fraternelle »	200	200
La Flamengrie Ensemble	0	0
Le Patrimoine Flamengrois	0	0
Association du Scoutisme	0	0
Diamond Dance	(Demande non reçue)	0
TOTAL	3 750 €	2 650 €

Stéphane Cuisset, responsable au niveau des associations, a rencontré l'association « La Flamengrie Ensemble » qui ne souhaite plus organiser la fête de fin d'année pour l'école. Par contre, l'Association des Parents d'élèves peut prendre le relai. C'est pourquoi, le montant proposé pour cet organisme est doublé. D'autre part, il reste 350 € à disposition qui pourront le cas échéant leur être rétribué si le montant du spectacle qu'il pourrait proposer pour les enfants est trop élevé.
D'autre part, Agnès Rousseau explique que l'association de chasse qu'elle présidait a été dissoute. Monsieur Carion, Président également d'une association de chasseurs ne demande rien car il ne veut pas que la commune le sollicite lors des journées « Nettoyons la Nature ».
La proposition est adoptée à l'unanimité. Les virements pourront donc être effectués sur les comptes des différentes associations concernées.

Délibération sur l'augmentation du prix de la cantine scolaire

Présentée par Marie Determe, tout d'abord, elle précise qu'elle a rencontré le prestataire de service pour la cantine scolaire (le patron du Grand Cerf de la Capelle) suite à différentes réclamations du personnel communal affecté à ce service. En effet, depuis quelque temps les quantités sont de plus en plus petites et il y a beaucoup de manque. (photos à l'appui).
Il lui a assuré qu'à partir de la rentrée de septembre, cela n'arriverait plus, car il avait revu toute son organisation (nouveaux locaux, embauche de personnel et en particulier un agent uniquement pour la qualité et « les quantités »). Elle pense que l'on peut lui faire confiance.

Cependant, elle précise que pour la rentrée, nous n'aurons sans doute pas le temps de prendre un nouveau prestataire, mais que le contrat actuel avec le grand cerf peut être dénoncé n'importe quand avec un délai de prévenance de 15 jours.
Ce qu'elle souhaite c'est que soit revu le prix des repas facturés aux parents qui n'a pas bougé depuis 2017. Compte-tenu de l'inflation, elle demande une augmentation de 10 centimes par repas facturé, ce qui est moindre que l'augmentation du coût de la vie (devrait être de 13 centimes). Elle précise également que le Personnel communal doit garder les enfants de 13 H à 13 h 20 environ et cela n'est pas compris dans le prix des repas.
Il n'y a pas de question particulière et l'augmentation des repas est fixé à + 10 centimes à compter de la rentrée prochaine. Affaire à suivre.

Augmentation des prix de la garderie

Présentée par Marie Determe, comme les prix de la cantine, les prix de la garderie n'ont pas augmenté depuis 2017. La garderie ouvre à 7 h 30 et la fermeture se fait à 18 h. Des enfants sont donc dans les locaux de l'école de 7 h 30 à 18 h. Il y a 2 tarifs :

- 0.50 €/jour lorsque les Parents travaillent
- 1.00 €/jour lorsque les Parents ne travaillent pas.

Jean Fourdrignier : souhaite que les représentants de la municipalité siégeant au conseil de l'école se réunissent afin d'en discuter et voir exactement comment l'on peut faire afin de limiter le nombre d'enfants.
Tout le monde est d'accord, les représentants de la commune au conseil de l'école vont se réunir avant la rentrée. Il s'agit de Odile Caplain, Agnès Rousseau, Isabelle Lejeune, Marie Determe et Jean Fourdrignier.

Délibération sur le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de communication

Présenté par le Maire, il rappelle que c'est une redevance due par les opérateurs de communication électronique dont Orange, en raison de l'occupation du domaine public par leurs ouvrages. Le montant annuel est fixé par le code des postes et des communications électroniques. Le conseil ne peut que se prononcer favorablement pour l'application de nouveaux barèmes. Le montant total de cette redevance pour l'année 2021 est donc de 669.14 €.
Adopté à l'unanimité

Délibération sur le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et distribution d'électricité

Idem que pour la délibération précédente. Somme fixée à 215 €. Adopté à l'unanimité

Délibération sur le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz

Idem que pour les délibérations précédentes. Somme fixée à 344.52 €. Adopté à l'unanimité

Délibération sur le logo de la Flamengrie

Présenté par le Maire, ce dernier rappelle qu'il a déjà présenté ce nouveau logo mais que les discussions n'avaient pas abouti. Lors de la dernière réunion de la commission de la communication, il a été demandé de revenir sur le sujet. Il précise pour ceux qui ne s'en souviendraient pas, que ce logo a été conçu à sa demande par un cabinet spécialisé de Lille et que c'est lui qui l'a payé. Il est donc complétement gratuit pour la commune.

Stéphane Cuisset : avant la réunion de la commission de la communication, s'est renseigné auprès d'un cabinet spécialisé avec qui il a l'habitude de travailler dans le cadre de son emploi. Un logo coûte entre 500 et 1 000 € ; un logo est fait pour faire reconnaître sa commune et ne doit pas comporter d'arme ; la Pierre d'Haudroy n'a donc pas sa place sur le logo. Le logo de la Flamengrie est adopté à la majorité.

Questions diverses

« le 40 route nationale »

Le maire a reçu aujourd'hui, en début d'après-midi le rapport de l'ADICA. Il n'a malheureusement pas eu le temps de l'étudier correctement. Il en ressort que 2 architectes ont répondu. C'est Monsieur Michaux, architecte à Avesnes qui a été retenu.

Cérémonie du 14 juillet

Comme l'an passé, cette cérémonie se fera en comité réduit. Le maire a invité notre conseillère départementale, Marie-Françoise Bertrand, Mademoiselle Nicole Meurisse, maire-honoraire de la Flamengrie, les porte-drapeaux, les Anciens Combattants A.F.N. et les membres du conseil municipal.

Décorations de Noël

Stéphane Cuisset : voudrait savoir s'il est prévu des décorations de Noël pour cette année
Jean Fourdrignier : c'est prévu, mais il aimerait que la commission de travaux et la commission de la communication se réunissent afin de finaliser l'emplacement des décorations. Il a rencontré un représentant d'une société de décorations et CEGELEC a été contacté pour un devis pour l'installation de prises sur les pylônes électriques. Il faudra également penser aux hameaux. Donc sur le point d'aboutir.

Maisons fleuries

Stéphane a préparé le calendrier du passage des différents jurys. Le premier passage aura lieu jeudi « jury du conseil municipal » avec Ludovic du Jardin de Clara. Les associations participantes ont reçu les documents.

Chariots pour le transport des tables de la « petite » salle des fêtes

Pierre les a fait installer et ils sont en démonstration, apparemment, semblent convenir très bien.

Informations

Pierre Allonsius : le tracteur tondeuse a été livré. Il fonctionne très bien et permet des tontes d'herbe même humide.
Le temps passé pour tondre le terrain de sports : 2 h. et 2 h de débroussaillage soit 4 heures de travail.
Ces derniers jours, du retard a été pris compte-tenu que le personnel était occupé avec la société Eiffage pour le chantier de dérasement à la borne du Nord et au chemin du gros cerisier.
Les allées des cimetières du Petit-Bois et Roubay ont été transformées en pelouse. Beaucoup plus facile au niveau entretien et beaucoup plus propre.
Les bornes à incendie ont été nettoyées ainsi que les panneaux de signalisation.
Des bandes de jachère fleurie ont été ensemencées aux entrées du village sur la nationale et 2 bacs ont été installés et fleuris aux mêmes endroits, Jean-Noël Bertrand : voudrait également une jachère fleurie au Petit-Bois.
Le chantier dans la cour de l'école va débuter la semaine prochaine.
2 saisonniers vont être embauchés : 1/juillet, 1/août.
Plusieurs fournisseurs de vidéoprotection ont été rencontrés par Jean et Pierre.
Le vieux tracteur est en train de « rendre l'âme ». Achat à prévoir en 2022.
Le maire qui avait répondu à un appel à projets pour l'école a obtenu une subvention pour l'achat de tablettes (15 + 1 armoire qui sert à les recharger). Coût total de l'opération 7 512 €, montant de la subvention 5 083 €.
Odile Caplain : nous informe qu'un camion de service vient tous les mois à Larouillies afin d'aider les habitants dans leurs démarches administratives. Pourrait-on avoir de même à la Flamengrie
Jean Fourdrignier : existe déjà dans l'Aisne, pense que la Thiérache sera équipée à l'avenir.

Il n'y a plus de question. L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 20 h 10.

La secrétaire, Mme. DETERME.

ETAT CIVIL

MARIAGES

Le 10 juillet : Emanuele BUCCIARELLI et Vanessa CARREZ
Le 7 août : Sébastien LASSEAUX et Aurélie LIENARD

Tous nos vœux de bonheur aux Jeunes Epoux

NAISSANCES

Le 21 à Saint-Saulve : Manel TAZANI

La commune félicite les heureux parents !!

DECES

La commune présente ses sincères condoléances à la famille et aux proches du défunt.

Les informations d'état civil, ont été autorisées par les personnes elles-mêmes ou leur famille.

INFOS UTILES

S.O.S.	
Pompiers	18
Gendarmerie	17
S.A.M.U.	15
URGENCE	112

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Ramassage hebdomadaire, chaque jeudi après-midi

ENCOMBRANTS

A déposer à la déchetterie de LA CAPELLE

DECHETTERIES INTERCOMMUNALES DE LA THIERACHE DU CENTRE	VERVINS - SAINS-RICHAUMONT - LE NOUVION - LA CAPELLE	
	HORAIRES D'HIVER 1er NOVEMBRE AU 31 MARS	HORAIRES D'ETE 1er AVRIL AU 31 OCTOBRE
LUNDI	13 H 30 à 17 H	9 H à 12 H et 13 H 30 à 18 H
MARDI	9 H à 12 H et 13 H 30 à 17 H	9 H à 12 H et 13 H 30 à 18 H
MERCREDI	9 H à 12 H et 13 H 30 à 17 H	9 H à 12 H et 13 H 30 à 18 H
JEUDI	FERMETURE	
VENDREDI	9 H à 12 H et 13 H 30 à 17 H	9 H à 12 H et 13 H 30 à 18 H
SAMEDI	9 H à 12 H et 13 H 30 à 17 H	9 H à 12 H et 13 H 30 à 18 H
DIMANCHE	FERMETURE	
	FERMETURE DES DECHETTERIES LES JOURS FERIES	

Dans son engagement de développement durable et de réduction de son empreinte carbone, la commune vous propose de vous envoyer le bulletin municipal par mail, merci de prendre contact avec le secrétariat pour nous laisser vos coordonnées.

N'hésitez pas à nous transmettre vos idées, vos remarques, vos suggestions ... Nous en tiendrons compte et essaierons de vous donner satisfaction.
Responsables d'Associations, transmettez-nous vos activités futures ou le compte-rendu de vos manifestations. Pensez-y dès maintenant. Tout cela paraîtra dans le prochain numéro.
Merci de votre participation.

Les photos du bulletin municipal proviennent de crédit photos : Correspondant presse, et particuliers Images/photos de Pixabay

Prochaine parution : **Janvier 2022**

Rédaction, Conception et réalisation du bulletin : La Commission Communication (Agnès Rousseaux, Vanessa Delcour-Gaudry, Jean Fourdrignier, Jean-Charles Coupez et Stéphane Cuisset)

Ensemble Vocal

Septentrion

Direction: Pascal Devoudelle

Année 2021 / 2022

COURS DE CHANT

ATELIER COLLECTIF D'INITIATION AU CHANT

Les Mardis de 19h00 à 19h45

Reprise le 19 oct. 2021

ENSEMBLE VOCAL

POUR CHORISTES AMATEURS CONFIRMES

Les Mardis de 20h00 à 22h00

Salle des fêtes de La Flamengrie (02)

* PASSE SANITAIRE OBLIGATOIRE pour les 2 activités conformément à la législation.

Renseignements : 06 50 48 44 43

Retrouvez nous sur Facebook

Avec le soutien de la Mairie de la Flamengrie

IPNS